

## Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal

élus :  
33

Conseillers en fonction :  
33

Conseillers présents :  
20

Conseillers absents :  
13

Séance ordinaire du 26 septembre 2024  
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le vingt-six septembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (20) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM et Sébastien BURG Y

**Excusés (13) :**

Mme Dominique THOMAS (procuration à M. EHRET)  
M. André GIRONA (procuration à M. WOLFF)  
M. Patrick BOUTHERIN (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)  
M. Bruno TRANCHANT  
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI  
Mme Guileine LEVY  
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT  
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)  
Mme Véronique FLESCHE  
Mme Bérengère MICODI  
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURG Y)  
M. Lucas SCHERRER  
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme NYREK)

-o-O-o-

### Point 11 de l'ordre du jour

#### Acquisition de parcelles – Secteur déchetterie

Le secteur de l'actuelle déchetterie a été identifié par la délibération du conseil municipal du 27 juin 2024 comme une zone à enjeux dans le cadre du développement urbain.

En effet, du foncier a vocation à se libérer dans les prochaines années et à être réaménagé (locaux de la Sundgauvia, déchetterie municipale et déchetterie SIVOM).

Afin de poursuivre sa politique de maîtrise foncière du secteur, la ville souhaite acquérir auprès de monsieur Pierre GEUGEY les parcelles suivantes représentant une surface totale de 28,49 ares :

Section	Numéro	Surface (m <sup>2</sup> )
AZ	46	1091
AZ	47	117
AZ	52	120
AZ	53	41
AZ	54	2
AZ	55	680
AZ	56	798

En outre, la parcelle cadastrée section AZ n°63 est en indivision et fait office de voie d'accès pour plusieurs habitations. Il est également envisagé d'en racheter la quote-part de Monsieur Pierre GEAUGEY, soit les 6/8èmes de la parcelle.

Conformément au troisième alinéa de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, le service du Domaine a été saisi préalablement à la vente envisagée et a estimé la valeur vénale des terrains précités à 382.200€ dans son avis du 21 juin 2024.

Après en avoir délibéré,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section AZ n° 46, 47, 52, 53, 54, 55, 56 et AZ n° 63 pour les 6/8èmes ;
- de fixer le prix d'acquisition des parcelles précitées à 382.000€, hors frais d'acte ;
- de charger Maître Olivier BELTZUNG, notaire, de la rédaction de l'acte authentique à intervenir ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,

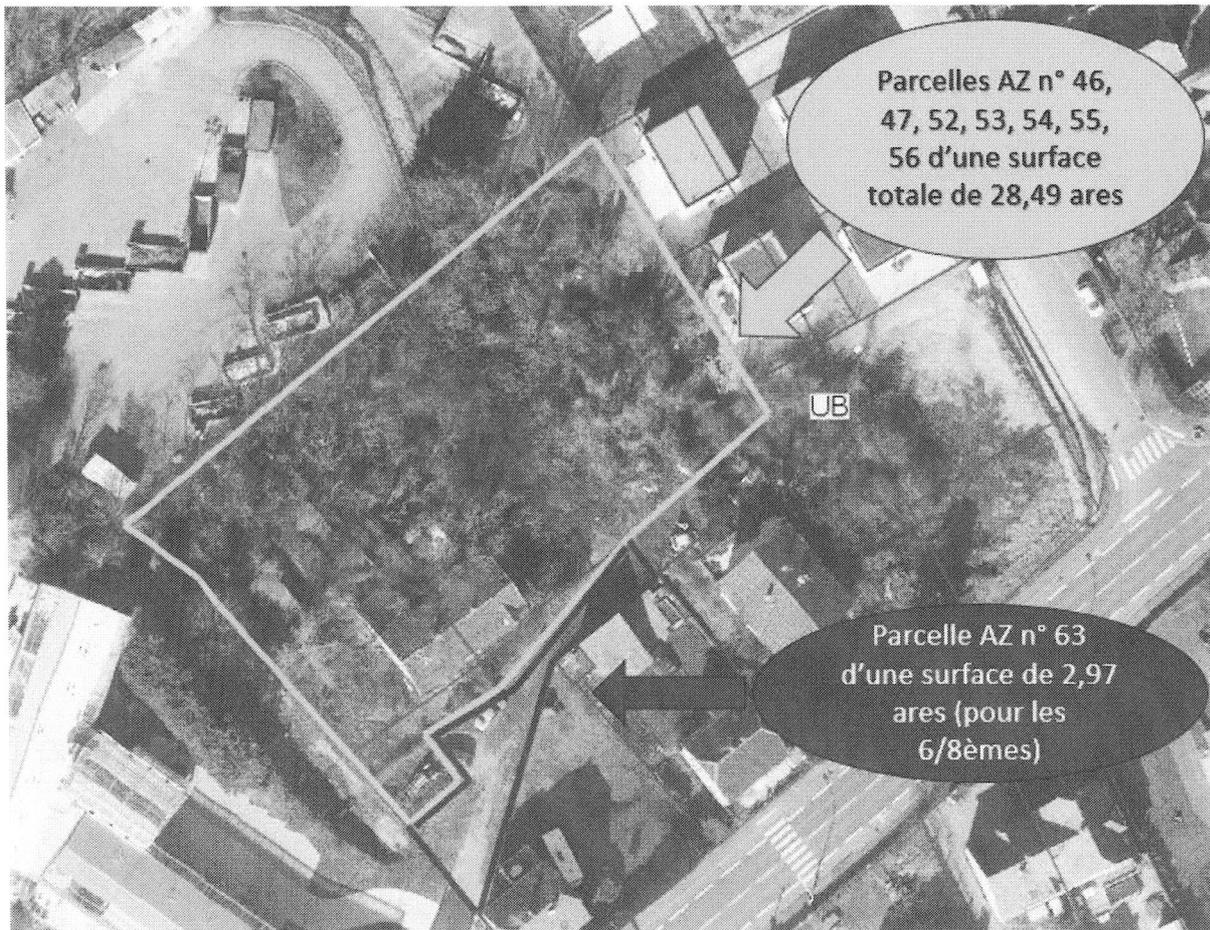


Christophe EHRET

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 OCT. 2024



Ville de Rixheim – Conseil Municipal du 26 septembre 2024 – Annexe relative à l'acquisition de parcelles dans le secteur de la déchetterie